

## Options

i) Mesures visant à améliorer la capacité de financement à l'exportation de la Commission canadienne du blé

Le programme actuel de ventes de grain à crédit permet à la CCB d'offrir un financement concurrentiel aux exportateurs de blé et d'orge et répond également aux besoins des agriculteurs de l'Ouest à cet égard. La procédure d'approbation gouvernementale et de garantie des limites de crédit est rapide et les mécanismes de crédit actuellement prévus sont assez satisfaisants. On considère actuellement, de concert avec la Commission, et à la lumière des perspectives présentes du marché, les modifications qu'il serait possible d'apporter aux plafonds de crédit autorisés pour chaque pays.

ii) Mesures visant à améliorer la gestion financière du programme actuel de ventes à crédit

Bien que le programme soutienne efficacement les exportations de céréales canadiennes à crédit, il serait opportun d'envisager des changements pour améliorer la gestion financière des risques que comportent les ventes à crédit et préserver ainsi l'intégrité financière du programme. Le passif éventuel contracté par le gouvernement est, à \$3 milliards, particulièrement important et pourrait donner lieu à des demandes importantes de liquidités gouvernementales en cas de défaut de la part de clients d'outre-mer. Pour ce qui est des nouveaux contrats, les changements qui pourraient être envisagés consisteraient à accorder plus d'importance à un certain nombre de facteurs dont la Commission tient présentement compte. Cela pourrait impliquer une analyse plus méticuleuse de la solvabilité des clients en puissance, une hausse des acomptes initiaux, et un raccourcissement des modalités de remboursement. On pourrait également envisager la création d'une réserve pour pertes éventuelles.

Il serait également possible d'envisager d'autres modifications, dont l'élaboration d'une politique déterminant à quel moment le gouvernement devrait rembourser les banques lorsque les clients de la Commission sont incapables d'honorer leurs engagements. On pourrait également envisager l'imposition d'un droit en contrepartie de la garantie de l'État. Ces changements permettraient au gouvernement de gérer plus efficacement les risques financiers qu'il assume. En outre, de tels changements techniques apparenteraient le programme davantage aux mécanismes offerts par le secteur privé et la Société d'expansion des exportations, ainsi qu'au programme CCC des États-Unis créé en vertu du GSM-102, qui présentent tous ces deux caractéristiques.